

**SOIXANTE-DIX-HUITIÈME ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE MONTLUC
(24 AOÛT 2022)**

Monsieur le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, grand merci à vous de votre présence continue chaque 24 août, un chaleureux merci pour votre engagement personnel en faveur de la mémoire du site ;

Bien chère Andrée Gaillard, grand merci à vous de votre présence essentielle ; arrêtée à l'âge de huit ans le 25 avril 1944 à Lyon avec votre mère Marthe, résistante, comme elle vous avez été internée au Petit-réfectoire de Montluc pendant vingt-huit jours, au terme desquels vous avez été libérée alors que l'auteure de vos jours quittait Montluc pour entamer son terrible parcours de déportée ;

Bien cher Claude Bloch, grand merci à toi de ta parfaite communion de pensée, tout aussi essentielle depuis ta chambre de convalescence ; arrêté à l'âge de 15 ans le 29 juin 1944 à Crépieu, en même temps que ta mère Éliette, tu as été interné à la Baraque aux Juifs de Montluc, puis, après passage à Drancy, l'un et l'autre vous avez été déportés à Auschwitz-Birkenau où, lors de la sélection, pour la dernière fois, vous vous êtes vus ; en cette année 2022, tu es l'un des derniers survivants de l'inconcevable camp d'extermination d'Auschwitz ;

Chers représentants des familles d'internés massacrés, fusillés, déportés, libérés ;

Monsieur le président du conseil d'orientation du Mémorial, un chaleureux merci pour votre engagement personnel, ancien, continu, passionné, désintéressé, en faveur de la mémoire si particulière de la prison de Montluc ;

Mesdames et Messieurs les élus ;

Mesdames et Messieurs les représentants du corps consulaire ;

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités judiciaires, militaires et de la police nationale ;

Monsieur le délégué régional des Fils et Filles de déportés juifs de France, cher Jean Lévy ;

Madame la directrice du Mémorial ;

Mesdames et Messieurs les présidents et adhérents des associations mémorielles ;

Mesdames et Messieurs les représentants de l'Église protestante unie et des différents cultes ;

Mesdames et Messieurs les porte-drapeaux, toujours présents quel que soit le temps ;

Mesdames, Messieurs ;

« [...] *Libres ! Nous sommes libres ! Mais aussitôt nous avons honte de notre joie. Non, notre bonheur ne pourra jamais être complet, il en manquera tellement que nous aurions voulu emmener avec nous.* [...] » Ainsi s'exprimait dans un journal, quelques jours après le 24 août 1944, la protestante Dolly Argaud, âgée de vingt ans, pleinement, courageusement engagée pendant l'Occupation dans le sauvetage d'enfants juifs. Arrêtée le 13 juillet précédent à Lyon, elle avait été internée à la cellule 27 de Montluc.

Comme sa coreligionnaire Élisabeth Bury, expulsée d'Alsace par les Allemands le 14 décembre 1940 pour « attitude non conforme », à deux reprises Dolly Argaud a eu à faire avec Montluc, geôle régionale de la Gestapo. Arrêtée le 23 janvier 1944 à Lyon, dans le local du Témoignage chrétien, en même temps que le jésuite Pierre Chaillet et quelques autres, elle avait précédemment été internée jusqu'au 3 février suivant, jour où, comme ses camarades d'infortune, elle avait été libérée sur l'intervention du cardinal Gerlier.

En mars-mai suivant, Élisabeth Bury lui avait succédé à Montluc, non pas comme détenue mais comme visiteuse de son père Charles, interné résistant par la Gestapo. Téméraire, jusqu'au départ de son père en mai suivant pour Compiègne, lors de chacune de ses visites à Montluc elle avait exfiltré des messages de prisonniers résistants griffonnés sur différents supports de fortune, notamment ceux du lieutenant André Devigny, célèbre évadé de Montluc le 25 août 1943.

Agente de liaison du réseau Marco-Polo, arrêtée le 23 mai 1944 à Mâcon, cette fois-ci Élisabeth Bury fut l'hôte obligé de la cellule 21 de Montluc, sa première étape avant le Fort de Romainville, les camps de Neue Bremm et de Ravensbrück, puis le Kommando de Beendorf. Le 24 août 1944 fut jour ordinaire de terrible labeur dans les mines de sel pour l'esclave Élisabeth Bury, comme fut ordinaire, sur son châlit, la nuit qui suivit.

Curieusement – à la suite du Fort, construit précédemment –, en 1921 l'appellation de la prison militaire de Montluc rend hommage à Blaise de Lasseran de Massencome, seigneur de Montluc [sic], dit Blaise de Montluc (vers 1502-1577), maréchal de France, célèbre pour ses cruautés pratiquées en Guyenne envers les calvinistes. De son propre aveu, il dut « *user non seulement de rigueur, mais de cruauté.* » Dans le camp opposé, le capitaine protestant Symphorien de Duras rivalisait de violence...

Pied-de-nez de l'Histoire, Montluc, geôle régionale (R 1) de la Gestapo en 1943-1944, fut libérée le 24 août 1944, jour du 372^{ème} anniversaire du massacre de la Saint-Barthélemy.

Ce jour anniversaire, en partenariat avec l'Église protestante unie, l'Association des rescapés de Montluc est heureuse d'inaugurer l'exposition-publication « Des Protestants à Montluc, prison régionale de la Gestapo (1943-1944) ».

Minorité autrefois opprimée, minorité agissante, l'Église protestante a, comme ses consœurs, alimenté en agents les mouvements et réseaux de la Résistance. Ainsi, en 1940 l'administrateur d'immeubles Georges Cotton fonde à Lyon France d'Abord, un mouvement destiné à fournir des renseignements au Réseau Armor et à l'Office of Strategic Services (OSS). Ainsi, en septembre 1943, les étudiants en théologie Joseph Laroche, René Lescoute, Yves Fabre et Georges Siguier fondent un maquis en forêt de Tréminis (Isère).

Dans le cadre de l'Amitié chrétienne et du Témoignage chrétien, Dolly Argaud, en lien avec l'Œuvre (juive) de secours aux enfants (OSE) met à l'abri, à la campagne, des enfants juifs parisiens menacés.

Le commandant d'aviation Pierre Colin, jeune engagé volontaire en 1918, agent de Combat, fonde l'Armée secrète de l'Hérault, tandis que le commerçant André Girard-Clot, « gueule cassée » de la Première Guerre mondiale, assure la fonction de boîte à lettres et de base arrière au maquis des jeunes théologiens à Tréminis.

Le fils adoptif Jean Michenot, les frères Michel et Lucien Mazaud ont rejoint le maquis de l'Armée secrète à Beaubery (Saône-et-Loire), tandis que l'architecte DPLG Philippe Guttinger est responsable de l'antenne lyonnaise du Service national maquis.

Au Chambon-sur-Lignon, le médecin Roger Le Forestier soigne les blessés des organisations clandestines de la Résistance, pendant que son jeune confrère Jacques Rocher fait de même à Lyon, facilite des évasions de résistants hospitalisés. Agent du Réseau Dutch-Paris, Raymonde Pillot effectue des liaisons, convoie des agents, accompagne de nombreuses familles juives françaises, belges et hollandaises jusqu'au passage de la frontière suisse.

Le colonel d'active Albert Lacaze, agent de l'Armée secrète depuis décembre 1942, accepte en avril 1943 de prendre la direction du IV^{ème} Bureau de l'état-major de l'AS ; convoqué le 21 juin 1943 à la réunion de Caluire chez le docteur Frédéric Dugoujon, il y est arrêté en même temps que Jean Moulin et les autres participants.

Les uns et les autres sont protestants d'ascendance, si ce n'est de conviction, la plupart semblent avoir puisé dans leur éducation religieuse, si ce n'est dans la pratique du culte, la source de leur engagement. Tous ont été internés à Montluc, dix-huit panneaux d'exposition retracent leur parcours jusqu'à leur exécution, déportation ou libération.

Protestataire, résolument indépendante vis-à-vis des services de l'État, vis-à-vis des partis politiques, au cours de ses trois quarts de siècle d'existence et d'action au service de la mémoire de tous les internés à Montluc par la Gestapo, toujours, chaque fois qu'il l'a fallu, l'Association des rescapés de Montluc a eu la parole libre.

Son long combat de neuf années contre l'avis des services de l'État pour l'avènement du Mémorial est bien connu.

Déjà, en mai 1945, dans son *Bulletin* 6, face au non-retour de déportation des enfants juifs, l'Association s'était indignée contre le comportement de « *personnes bien intentionnées, mais qui n'ont pas souffert, qui n'ont pas subi les tortures savantes des nazis, [...] enclines au pardon.* »

Ce même mois de mai 1945, le 22, « *les rescapés de Montluc, réunis [...] en assemblée générale, [avaient protesté] contre l'assimilation des déportés politiques avec le STO.* »

Numéro spécial, intitulé « Le Cas Barbier », le *Bulletin* 52 de l'Association, daté d'août 1950, avait ainsi rendu compte de la demande d'extradition de Klaus Barbie, en vain initiée par les rescapés de Montluc : « *Ce n'est pas sans émotion et révolte que vous avez appris que l'ignoble tortionnaire Barbier [sic], celui qui a massacré et martyrisé tant de nos camarades, se promène en liberté en Allemagne, zone d'occupation américaine, où il exploite un commerce.* »

Le 12 novembre 1956, le conseil d'administration de l'Association s'était « *incliné avec émotion et admiration devant la défense désespérée de ceux qui sont tombés en Hongrie dans un combat atroce pour libérer leur Pays de la servitude.* »

Peu après, Roger Maria, rescapé de l'Atelier de Montluc et de la Déportation, responsable de l'antenne parisienne de l'Association, avait protesté contre la peine capitale réservée à des indépendantistes algériens.

Ces derniers mois, l'Association des rescapés de Montluc – solidaire des treize membres du conseil d'orientation du Mémorial – n'a cessé de protester contre le projet de dilution de la mémoire de Montluc, geôle régionale de la Gestapo, parmi quatorze thèmes de cent ans d'histoire du site ; n'a cessé de protester contre le refus d'un hommage au martyr des quarante-quatre enfants juifs de la colonie d'Izieu, à proximité du lieu où ils furent détenus pendant quelques heures ; n'a cessé de protester contre le projet d'abandon de la gratuité d'accès au Mémorial.

Pareilles protestations ont dérangé, dérangent, ont suscité des états d'âme, dont la presse locale s'est fait l'écho.

Trublions, certains nommément désignés, les membres non institutionnels du conseil d'orientation du Mémorial ont su, par leur unanimité hautement significative, manifester une belle indépendance d'esprit en opposant leurs convictions fortes à un conseil scientifique dont la quasi majorité est constituée de fonctionnaires ou anciens fonctionnaires du ministère des Armées.

Ni gardienne du temple, ni donneuse de leçons de morale, face à une vérité scientifique autoproclamée, cette opposition, bien pacifique – au rôle de passeur de passion mémorielle ravalé –, s'inspirant du cri d'alarme lancé par Gaston Fessard en novembre 1941 depuis Lyon, ne peut que dire, ne peut que vous dire, chers amis : « Montluc, Mémorial national, prends garde de perdre ton âme, celle qui t'a fondé, celle qui te légitime en mémoire du martyr d'une dizaine de milliers de Juifs, de raflés et de résistants morts pour la France. »

Bruno PERMEZEL